

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 décembre 2022 - Séance 1**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Danièle BOISTIER (pouvoir à Eliane HUGUET), Thierry DEGRANGES (pouvoir à Jean-Luc ALBOUY), Emilie FOREST (pouvoir à Carine PANDREAU), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER

Eddy LAMARTINE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L3312-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus et que celui-ci doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce moment a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires générales envisagées, de la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Il propose d'articuler le débat autour de 4 axes qui sont détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux conseillers en amont avec les convocations et qui sont :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2023
2. Une rétrospective financière des années 2017 à 2022
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2023
4. Les budgets annexes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote du budget aura lieu début février 2023 et laisse la parole à François DELAUNAY, adjoint aux finances pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur DELAUNAY fait un rappel du contexte économique contraint dans lequel le budget 2023 devra être élaboré.

Ainsi, en ce qui concerne le contexte général, il indique que l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a eu pour conséquence d'entraîner la chute de la croissance mondiale du Produit Intérieur Brut (PIB) à 3,1% qui était pourtant attendu à 4,5 % en 2022. En effet, l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé avec pour conséquence une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. De plus, la crise du coût de la vie, et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives à venir. Pour 2023, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) annonce une croissance mondiale à 2,2% et l'économie mondiale subit sa plus grave crise énergétique depuis 1970 tout comme une hausse des prix qui devrait atteindre 8% en moyenne cette année dans les pays du G20.

S'agissant de la croissance Européenne, elle est annoncée à 0.5% seulement pour 2023.

Concernant le contexte national, l'OCDE projette une croissance à 2,6% pour 2022 avec un ralentissement à 0,6% en 2023 et d'après le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023, le déficit public devrait se stabiliser à 5% du PIB en 2023 comme en 2022. L'aléa principal est cependant lié à l'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences sur les prix de gros de l'énergie.

Ce PLF a ainsi pour objectifs de protéger les ménages, de soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix tout en maîtrisant les dépenses publiques. Ce dernier sera actualisé en janvier 2023 à l'issue du vote des textes définitifs.

Cependant, au niveau de la commune, les mesures issues du PLF encore en discussion paraissent insuffisantes et inadaptées à la situation.

C'est ainsi que les dispositifs du filet de sécurité et de l'amortisseur électricité annoncés étant trop complexes, une simplification est en cours ainsi qu'un abaissement des critères d'éligibilité. Si cette simplification et cette extension des dispositifs sont attendues, il n'en reste pas moins que la demande de nombreuses collectivités d'avoir droit aux tarifs réglementés, d'indexer la DGF sur l'inflation et de renoncer à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz n'a pas été satisfaite. De plus, aucun mécanisme similaire aux dispositifs proposés par l'Etat face à la flambée des prix de l'électricité n'est prévu pour le gaz, qui grève tout autant le budget des collectivités.

S'agissant des concours financiers de l'Etat aux collectivités, la commune attend des précisions sur le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2022. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) serait quant à elle estimée à 43 000 euros.

S'agissant du Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), suite au redécoupage communautaire en 2017, la communauté d'agglomération s'est retrouvée éligible au versement du FPIC. Cette situation a ainsi permis à la commune d'Avermes de bénéficier pour la 6^{ème} année consécutive d'un versement de 45 638 euros et d'un reversement de la somme de 10 355 euros portant le montant du FPIC perçu par la collectivité à 35 283 euros. Mais cette situation peut varier d'une année sur l'autre et c'est pourquoi il devrait être fait le choix prudent d'inscrire un reversement net de 17 000 euros.

Enfin, s'agissant du FCTVA, il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2021, les travaux d'investissement réalisés en régie ainsi que les investissements relatifs aux agencements et aménagements de terrain ne sont plus éligibles ce qui pénalise fortement la commune d'Avermes. Sous la pression des élus locaux et du Sénat qui a demandé de réintégrer l'ensemble de ces dépenses dans l'assiette du FCTVA, la commune espère que cela sera pris en compte dans la loi de finances 2023.

Monsieur DELAUNAY présente ensuite une rétrospective générale de la situation financière de la collectivité de 2017 à 2022. Pour les recettes de fonctionnement, il indique que la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération est stable, que les produits fiscaux bénéficient de la revalorisation forfaitaire votée chaque année par le parlement bien que la collectivité ait pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et que les dotations et participations de l'Etat ne cessent de diminuer impactant fortement l'équilibre budgétaire.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il indique que celles-ci sont en augmentation malgré la rigueur poursuivie compte tenu du dégel du point d'indice des fonctionnaires pour les charges de personnel. Pour les charges à caractère général, celles-ci subissent l'inflation résultant des coûts de l'énergie, du carburant mais également de l'augmentation des matières premières. Il précise en outre que les autres charges de gestion restent stables mais devraient augmenter au moins du taux d'inflation et parfois plus selon les structures.

S'agissant de l'évolution de l'autofinancement, l'épargne de gestion ainsi que l'épargne brute sont en diminution compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et du choix de ne pas impacter les taux d'imposition d'une part, mais également en raison du surcoût des dépenses

liées à l'énergie d'autre part. Les estimations, qui restent à confirmer, indiqueraient que la capacité d'autofinancement (CAF) nette dégagée pour 2022 serait de + 41 000 euros.

Monsieur DELAUNAY souligne enfin que la capacité de désendettement de la collectivité atteindrait 7,8 ans en 2022. Il précise cependant que la dette de la commune est en diminution constante même si celle-ci augmente en 2022 compte tenu de l'emprunt effectué pour financer les travaux du groupe scolaire Jean Moulin.

Il poursuit ensuite par l'évolution des dépenses d'investissements et indique que le montant total en 2022 est estimé à 2 871 000 euros ; ces investissements ont pu être réalisés avec un emprunt pour les travaux du groupe scolaire Jean Moulin de 880 000 euros et un autre d'équilibre de 330 000 euros. S'agissant des recettes d'investissement, il précise qu'à ce stade de l'année, les subventions n'ont pas toutes été versées notamment celles afférentes aux travaux du groupe scolaire pour lesquels les financeurs attendent la réception des travaux pour verser les financements.

Il présente ensuite les orientations générales du budget pour 2023 qui reposeront sur les éléments suivants :

- Stabilité des taux d'imposition
- Maintien de l'autofinancement à un niveau conséquent
- Poursuite de l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour le développement de la commune.

Il indique que le budget qui sera proposé au vote en début d'année 2023 sera élaboré de manière prévisionnelle dans l'attente de précisions de certaines données chiffrées et de connaître avec exactitude le montant de l'excédent capitalisé. Tous ces éléments pourront impacter le budget qui nécessitera éventuellement un ajustement en cours d'année avec le vote d'une ou de plusieurs décisions modificatives.

La priorité en fonctionnement continuera à être donnée à la qualité de l'accueil et du service rendu, malgré les dépenses conséquentes à assumer en matière d'énergie. La commune continuera à renforcer ses efforts en matière de gestion administrative malgré l'augmentation à prévoir pour les charges à caractère général en raison de l'inflation qui pèsera sur les dépenses incompressibles. L'entretien du patrimoine communal, des équipements communaux et des espaces publics sera poursuivi avec l'installation d'équipements permettant de réduire les consommations d'eau et d'énergie. Enfin, l'accompagnement des structures associatives et du CCAS sera maintenue ainsi que la maîtrise de la masse salariale.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, outre une baisse des recettes issues des dotations, compensations et contributions directes, la prospective 2023, selon le projet de loi de finances, table sur des bases fiscales en croissance de 7% ; cependant, il conviendra de rester prudent sur les produits des services et de gestion courante.

En investissement, la priorité sera donnée à l'amélioration du cadre de vie, à la dynamisation du centre-ville, à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, à l'acquisition du matériel nécessaire aux économies d'énergie, à la lutte contre le changement climatique et au maintien de la biodiversité.

Il indique que les programmations pour 2023 sont les suivantes :

- La poursuite de la ZAC Cœur de Ville avec la participation communale d'équilibre global de l'opération d'un montant prévisionnel de 21 000 euros
- La revitalisation du centre-ville de la commune avec au titre des actions 2023, la réalisation de la maison de services aux habitants le Point Commun et l'aménagement de la montée avenue des Isles,
- L'aménagement du parc de la Rigolée en arboretum gallo-romain avec l'installation d'un city stade
- L'extension du columbarium
- La réalisation de travaux d'entretien courant de voirie en zone urbaine et rurale ainsi que sur les bâtiments communaux
- La végétalisation des cours d'école

- La poursuite du programme de relamping sur de nombreux bâtiments communaux qui permettra de réduire la consommation énergétique.

Les projets seront financés en partie par de l'autofinancement, la recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, etc.) mais également grâce à la récupération des recettes tirées de la taxe d'aménagement et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) consécutive aux investissements de 2022.

Pour finir, il présente les budgets annexes pour Isléa et les Portes d'Avermes.

Le premier comprend principalement le fonctionnement matériel de la salle et est alimenté par les locations de salles et la participation communale. Après 2 années de crise sanitaire, les recettes de location de salles retrouvent leur niveau de 2019 ; cependant, la participation communale évaluée à 240 000 euros à ce jour pour 2023 sera en augmentation en raison du transfert du budget spectacle vers le budget annexe d'Isléa et du coût de l'énergie.

Pour ce qui concerne les Portes d'Avermes, il précise que ce budget comptabilise des recettes liées aux baux commerciaux conclus par la commune en tant que bailleur avec des tiers. La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété. Comme chaque année, en 2023, les travaux seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAUNAY pour cette présentation. Il explique que le manque de visibilité actuel concernant le projet de loi de finances (PLF) avec ses nombreux amendements rend difficile la projection sur le budget 2023 et précise que le PLF 2023 est toujours en discussion alors que les Sénateurs ont demandé de nombreuses modifications plutôt favorables aux collectivités. Il ajoute que les chiffres indiqués pour 2022 sont encore hypothétiques dans la mesure où toutes les recettes ne sont pas encore rentrées.

Concernant les coûts de l'énergie, il informe le conseil que suite à la défaillance de deux opérateurs du SDE 03, les collectivités n'ont pas reçu de factures d'énergie depuis le mois d'avril créant ainsi d'autant plus d'incertitudes que la France connaît une importante flambée des prix de l'énergie. Ainsi, dans ce contexte, si l'Etat a mis en place différents dispositifs, la commune ne peut pas toujours prétendre à en bénéficier comme les tarifs réglementés de vente d'électricité réservés aux communes comprenant moins de 10 agents et ayant moins de 2 millions d'euros de recettes. Ensuite, le dispositif initial concernant le filet de sécurité a été renforcé sous la pression des associations d'élus mais à ce jour, il n'existe pas de certitudes quant à l'éligibilité de la commune à ce dispositif. Enfin concernant le dispositif « amortisseur électricité », il convient d'attendre la parution en janvier du décret d'application afin d'en connaître avec précision les modalités de mise en œuvre.

Il poursuit en expliquant que l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été augmentée mais qu'on ne peut avoir de certitude sur la répartition qui en découlera et tient à rappeler que celle-ci doit servir en principe à compenser les dépenses de fonctionnement des missions déléguées par l'Etat aux collectivités et ainsi qu'il aurait été normal de l'indexer sur l'inflation ce qui n'a pas été pris en compte par le gouvernement.

Ainsi, si des moyens de financements importants (DSIL, fonds verts etc...) sont annoncés par l'Etat, ils ne concernent que l'investissement et non le fonctionnement

Depuis 2020, avec la pandémie de COVID-19 et désormais la crise énergétique, il ne peut être que constaté des effets sur les finances de la collectivité comme nous venons de le démontrer : les dépenses de fonctionnement ont augmenté et la capacité de remboursement de la dette est désormais de 7,8 ans sans être pour autant dramatique puisque la collectivité retrouve une situation identique à celle de 2014. Il faut cependant noter qu'en 2025, l'emprunt contracté pour effectuer les travaux de la mairie sera entièrement remboursé ce qui réduira à nouveau la dette.

Le budget 2023 qui sera proposé ne prévoit pas d'augmentation d'impôt pour éviter d'impacter encore plus les ménages en espérant que la commune réussisse à l'équilibrer et à la tenir et prévoit des investissements notamment en faveur des économies d'énergie.

Il informe que le vote du budget initialement programmé le 26 janvier est repoussé, à la demande des services, au 2 février afin de permettre de finaliser au mieux le budget ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de l'adjoint délégué aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2023 de la commune d'Avermes et approuve le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, ci-annexé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h25.

**Le secrétaire de séance,
Eddy LAMARTINE**



**Le Maire,
Alain DENIZOT**



